



## **POLITIQUES FOR THE SALESIAN PRESENCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2022 - 2026**

### **I N D I C E**

#### **I - INTRODUCTION**

1. La mission salésienne dans l'enseignement supérieur (01 - 02)
2. Le processus développé par les Institutions Salésiennes d'Enseignement Supérieur (03 - 07)

#### **II - POLITIQUES**

1. Les défis de la présence salésienne dans l'enseignement supérieur (08 - 11)
2. Objectif des politiques pour la période 2022-2026 (12)
3. Les Politiques :
  - Politique 1 : présence salésienne (14)
  - Politique 2 : Option pour les jeunes pauvres et les milieux populaires (15)
  - Politique 3 : Modèle pastoral (16)
  - Politique 4 : Modèle pédagogique (17)
  - Domaine politique 5 : Impact socioculturel (18)
  - Politique 6 : Réseaux (19)
  - Politique 7 : Gestion efficace (20)

#### **III - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CES POLITIQUES (21-24)**



## I. INTRODUCTION

### 1. La mission salésienne dans l'enseignement supérieur

[01] La Congrégation salésienne affirme que sa présence dans le domaine de l'enseignement supérieur fait partie de sa mission et que les institutions d'enseignement supérieur, avec les écoles et les centres de formation professionnelle, " favorisent le développement intégral du jeune par l'assimilation et l'élaboration critique de la culture et par l'éducation à la foi, en vue de la transformation chrétienne de la société "1.

[02] Cette présence se réalise par la promotion de centres académiques sous la responsabilité des Provinces ou de la Congrégation salésienne, dans le cas particulier de l'UPS, ou en coresponsabilité partagée avec d'autres institutions religieuses, ainsi que par la présence de salésiens qui travaillent dans les Institutions d'Enseignement Supérieur en exerçant des responsabilités de direction, d'enseignement ou de recherche. La présence s'étend également à l'action des salésiens qui s'occupent de la gestion et de l'animation d'écoles ou de résidences pour étudiants universitaires ou qui réalisent une pastorale spécifique pour les jeunes étudiants dans les œuvres salésiennes et dans d'autres qui n'appartiennent pas à la Congrégation.

### 2. Le processus développé par les Institutions Salésiennes d'Enseignement Supérieur (IUS)

[03] Le service d'animation et d'accompagnement de la présence salésienne dans le domaine de l'enseignement supérieur a été créé comme Direction Générale pour les IUS sur l'initiative du Père Juan Edmundo Vecchi en 1997. En 2002, il a été intégré au secteur de l'enseignement supérieur du Dicastère pour la Pastorale des Jeunes.

[04] La principale réussite de cette expérience d'animation est d'avoir déclenché

---

<sup>1</sup> Règlement de la Société de Saint-François de Sales, 13



un processus participatif qui a conduit à la définition de référents identitaires, d'options communes et de structures souples d'animation et de gouvernance.

[05] La première phase de ce processus a fourni aux IUS un cadre de référence qui a permis d'atteindre trois objectifs fondamentaux : connaître la situation des institutions, définir une identité commune à toutes et proposer des orientations pour le développement de la présence salésienne dans l'enseignement supérieur.

[06] La deuxième phase a consisté à réaliser l'idéal contenu dans le document *Identité des Institutions Salésiennes d'Enseignement Supérieur*, à travers une série d'orientations contenues dans les différents documents connus sous le nom de *Politiques*<sup>2</sup>.

[07] Les politiques ont été mises en œuvre par le biais de programmes communs développés pour toutes les institutions sous la responsabilité de la Coordination Générale. En outre, depuis 2012, des programmes continentaux ou régionaux ont été mis en œuvre pour orienter le travail conjoint des IUS en Afrique, dans les Amériques, en Asie du Sud, en Asie de l'Est et Océanie, et en Europe.

## II. POLITIQUES

### 1. Les défis de la présence salésienne dans l'enseignement supérieur

[08] Les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que l'ensemble de l'éducation et de la société, ont été touchés par les conséquences de la pandémie causée par le virus SRAS-CoV-2. La crise provoquée par Covid19 a accéléré les changements technologiques, pédagogiques, communicationnels,



administratifs et managériaux afin de faire face aux effets éducatifs, sociaux, économiques, culturels et émotionnels de la pandémie. Cette grave perturbation a révélé des limites, voire des menaces, pour l'enseignement supérieur, mais aussi de grandes opportunités qu'il convient de saisir.

[09 Le ]pape François dans *Veritatis Gaudium* (2017) invite les universités à un renouvellement sage et courageux afin qu'elles répondent à la mission évangélisatrice d'une Église " en marche " dans cette nouvelle époque de l'histoire marquée surtout par une crise anthropologique et socio-environnementale sans précédent.

[10] Le Recteur Majeur, don Ángel Fernández Artime, dans la réflexion qui suit le CG XXVIII (2020) (ACG 433) et qui est incluse dans la programmation du Dicastère pour la Pastorale des Jeunes, indique comme défis pour la Congrégation la croissance dans l'identité salésienne afin qu'elle devienne une présence et un accompagnement évangélisateur des jeunes, en donnant une priorité absolue aux pauvres, aux abandonnés et aux sans défense. La mission et la formation avec les laïcs, la générosité missionnaire et, en particulier, l'engagement en faveur d'une écologie humaine intégrale qui assure un avenir durable constituent un défi particulier.

[11] Dans ce contexte social, ecclésial et congrégationnel, les institutions salésiennes d'enseignement supérieur (IUS) sont confrontées à un quadruple défi :

a) Repenser la pertinence des fonctions académiques universitaires sur la base des transformations numériques, technologiques et pédagogiques produites par la pandémie, et en même temps, atteindre la viabilité économique et financière des institutions dans un contexte où les politiques publiques restrictives, le contexte de marchandisation de l'enseignement supérieur, et l'aggravation de la crise économique, en particulier dans les pays émergents



en raison de la pandémie de covid-19, ont placé les institutions dans une situation de vulnérabilité économique.

b) Garantir l'identité salésienne en assurant une présence et une animation affective et efficace des religieux et des laïcs et, en même temps, en plaçant les institutions dans une pastorale clé selon les contextes multiculturels et religieux.

c) Assurer la qualité salésienne de la proposition éducative et culturelle en intégrant la communauté académique autour d'un modèle pédagogique inspiré du Système Préventif, spécialement conçu pour les jeunes pauvres et les milieux populaires.

d) Profiter de la transition technologique numérique et du développement institutionnel et académique que connaissent les institutions pour approfondir la mise en réseau à tous les niveaux, en recherchant des alliances avec des acteurs salésiens et d'autres acteurs non traditionnels tels que les entreprises technologiques, les secteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

## 2. Cible

[12] Les politiques contenues dans ce document visent à :

Consolider, en tant que secteur d'enseignement supérieur salésien, une plus grande qualité de notre proposition académique, en assurant son identité salésienne, son impact éducatif-culturel et sa viabilité économique, afin de servir en particulier les jeunes pauvres et les milieux populaires.

## 3. Politiques

[13] Ces politiques, comme celles promulguées précédemment, s'adressent aux institutions d'enseignement supérieur qui sont sous la responsabilité des Provinces ou de la Congrégation salésienne. Dans le cas des institutions à



responsabilité partagée, la position et la contribution particulière des Provinces à ces institutions seront guidées par ces lignes directrices.

Ces politiques, en continuité avec les précédentes, ont été formulées par la 8ème Assemblée Générale en référence à l'évaluation des cinq dernières années, au développement des IUS, aux défis de la Congrégation et à la situation créée par la pandémie de covid19. L'objectif est d'assurer la qualité académique avec l'identité salésienne et la viabilité économique.

Politique 1 : **présence salésienne.**

[14] Garantir dans chaque établissement d'enseignement supérieur une présence salésienne significative, quantitativement et qualitativement, composée de religieux et de laïcs qualifiés pour guider, animer, accompagner et gérer un projet culturel, scientifique et éducatif-pastoral.

Politique 2 : **Option pour les jeunes pauvres et les milieux populaires**

[15] Approfondir la réflexion sur l'option pour les jeunes pauvres et les milieux populaires comme clé de compréhension de l'ensemble des fonctions de l'université : enseignement, recherche et vulgarisation.

Politique 3 : **Modèle pastoral.**

[16] Mettre en œuvre le modèle pastoral exprimé dans le document : *Lignes directrices pour la pastorale des IUS*. Ce modèle doit être appliqué comme un axe transversal du Projet institutionnel, assumé par toute la communauté académique, avec une participation et un protagonisme particuliers des jeunes et l'action d'équipes formées pour l'animation pastorale.

Politique 4 : **Modèle pédagogique.**

[17] Développer dans chacun des IUS un modèle pédagogique inspiré du



Système Préventif qui répond à son propre contexte, comme un instrument pour atteindre la finalité éducative-pastorale de toute la communauté académique.

## Politique 5 : **défense des intérêts socioculturels.**

[18] Promouvoir des initiatives, des projets, des programmes de recherche et de service communautaire qui mettent en évidence les options institutionnelles et influencent la réflexion collective, le développement territorial, la formulation des politiques publiques et offrent des solutions aux graves problèmes sociaux, en particulier dans les domaines suivants : jeunesse, famille, écologie, migration, droits de l'homme, interculturalité, technologies numériques, œcuménisme, dialogue interreligieux.

## Politique 6 : **Réseaux.**

[19] Approfondir la mise en réseau intra et inter-établissements selon la nature de chacun des IUS en termes de développement de l'enseignement, de recherche conjointe, d'échanges et de mobilité des étudiants, d'optimisation des ressources, d'innovation et d'entrepreneuriat, en tirant parti des possibilités offertes par les technologies numériques.

## Politique 7 : **Gestion efficace.**

[20] Mettre en œuvre une gestion économique, financière, académique et organisationnelle caractérisée par l'efficacité, la créativité, la participation, la transparence et le respect de l'environnement, de manière à assurer la viabilité des IUS et, en même temps, l'accès et la permanence des jeunes pauvres et des secteurs populaires à ceux-ci.



### III. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CES POLITIQUES

[21] La mise en œuvre de ces politiques présuppose la volonté et l'engagement des institutions à entreprendre ensemble un parcours de réflexion et d'action qui contribue au développement d'un patrimoine éducatif commun dans le domaine de l'enseignement supérieur et à la consolidation de chaque présence particulière selon les lignes directrices de l'identité commune définie.

[22] La mise en œuvre doit être adaptée au contexte, c'est-à-dire tenir compte de la diversité culturelle, sociale et religieuse des lieux où se trouvent les institutions. À cette fin, les politiques doivent être étudiées, adoptées et appliquées au niveau continental ou régional, par le biais de conférences continentales et d'autres formes de réunions. Et, au niveau de chaque IUS, par l'engagement d'assumer ces Politiques dans le Projet Institutionnel, en cohérence avec les options assumées par la Province elle-même.

[23] L'animation pour assurer la mise en œuvre de ces politiques relève de la responsabilité du Dicastère pour la Pastorale des Jeunes à travers le Coordinateur Général, le Conseil de Direction et les Coordinations Continentales, qui doivent encourager la mise en œuvre de processus au niveau continental ou régional en coordination avec les Provinces et les IUS elles-mêmes.

[24] À la fin de la période pour laquelle ces politiques ont été approuvées, l'Assemblée des provinciaux et des responsables des institutions est appelée à vérifier, valider et guider la mise en œuvre des choix effectués, ainsi que la réalisation des programmes communs approuvés.